

Le 5 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le cinquième jour de juin deux mille dix-sept à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
SIÈGE no. 4 - VACANT
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5 (ABSENT)
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2017
- 6.0 Correspondance et suivi
- 7.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 8.0 Comité de développement économique
- 9.0 Fonds régional
- 10.0 Emprunt temporaire – travaux d'asphaltage AIRRL
- 11.0 Subvention PIQM-MADA
- 12.0 Appel d'offres – TECQ
- 13.0 Appel d'offres – AIRRL
- 14.0 Fermeture du bureau municipal – vacances annuelles
- 15.0 2^e versement – concierge salle municipale
- 16.0 1^{er} versement – service de la SQ
- 17.0 Fête de la musique – fermeture partielle des rues
- 18.0 Renouvellement contrat concierge – salle municipale
- 19.0 Sentinelles de rues
- 20.0 Comptes à payer
- 21.0 Varia
- 22.0 Questions de l'assemblée
- 23.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R17-06-088
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R17-06-089
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R17-06-090
Procès-verbal
du 1^{er} mai 2017

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 5 juin 2017

R17-06-091
Procès-verbal
du 25 mai 2017

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2017.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2017 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R17-06-092
Comité de
développement
économique

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de mille cinq cent dollars (1 500.00 \$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R17-06-093
Fonds régional

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2016, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de six mille sept cent soixante-dix dollars et cinquante-deux sous (6 770.52 \$), tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entend réaliser les travaux suivants :
 - réparation d'asphalte dans les différentes routes de la municipalité.
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :
 - la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
 - des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

R17-06-094
Emprunt temporaire
travaux d'asphaltage
AIRRL

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes effectue un emprunt temporaire de sept cent mille dollars (700,000.00 \$) auprès de la Caisse Desjardins de L'Érable, relativement au règlement d'emprunt no. 307-2017;

QUE Monsieur Jocelyn Bédard, maire de la municipalité et Madame Danielle Bédard, directrice générale, soient autorisés par les présentes à signer tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

Le 5 juin 2017

R17-06-095
Subvention
PIQM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposera une demande de subvention PIQM-MADA auprès du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire pour l'aménagement d'un espace de repos intergénérationnel;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation du projet et de confirmer l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE

R17-06-096
Appels d'offres -
TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se prévaudra du programme de subventions TECQ pour l'année 2017 pour divers travaux d'asphaltage;

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE des appels d'offre soient faits pour l'exécution de ces travaux;
QUE ces appels d'offres soient faites par un système électronique d'appel d'offres tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

Que ces travaux soient conçus et réalisés selon les plans et devis préalablement préparés;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

R17-06-097
Appels d'offres -
AIRRL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se prévaudra du programme de subvention AIRRL pour l'année 2017 concernant des travaux d'asphaltage, de pulvérisation du pavage existant, d'épandage de matériaux granulaires pour le rechargement des accotements et le marquage de la chaussée sur trois tronçons de rang, soit le Rang St-Joseph, le Rang St-Louis Est et le Rang St-Pierre Est;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des appels d'offres soient faits pour l'exécution de ces travaux;
QUE ces appels d'offres soient faits par un système électronique d'appel d'offres tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

Que ces travaux soient conçus et réalisés selon les plans et devis préalablement préparés;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

R17-06-098
Fermeture du
bureau municipal

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture du bureau municipal pour les vacances annuelles et ce, du 24 juillet au 4 août 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

R17-06-099
2^e versement -
concierge

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :

- le deuxième versement pour le contrat de concierge à Madame Johanne Paradis au montant de deux mille six cent cinquante dollars (2 650.00 \$)

ADOPTÉE

R17-06-100
1^{er} versement -
Service de la SQ

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement au Ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec, payable le 30 juin 2017, au montant de trente et un mille cent quatre-vingt-douze dollars (31 192.00 \$).

ADOPTÉE

R17-06-101
Fermeture de rues -
Fête de la musique

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture partielle de la rue Principale (1 voie seulement) ainsi que la rue Ancienne Route de l'Église (1 voie seulement), entre 14h et minuit, lors de la journée de la Fête de la Musique qui se tiendra le 1er juillet 2017

ADOPTÉE

Le 5 juin 2017

R17-06-102
Contrat concierge -
salle municipale

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la salle municipale vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Paradis a accepté de poursuivre ce dit contrat aux mêmes conditions que l'année 2016;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour l'entretien de la salle municipale avec Madame Johanne Paradis pour une période d'un (1) an au coût de cinq mille trois cent dollars (5,300.00 \$).

ADOPTÉE

R17-06-103
Sentinelles de rues

CONSIDÉRANT QU'il manque des sentinelles de rues à certains endroits dans deux nouvelles rues, soit la rue Édouard et la rue de la Bécancour;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation de cinq (5) sentinelles de rues, pour un montant approximatif de mille cinq cent dollars (1,500.00 \$).

ADOPTÉE

R17-06-104
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent vingt-six mille deux cent soixante-neuf dollars (126 269.00 \$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h23 et se termine à 20h25.

R17-06-105
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales